



Interdiction du téléphone portable dans les écoles et les collèges

jeudi 8 novembre 2018

Dès la rentrée scolaire 2018, l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges. Cette mesure vise à sensibiliser les élèves à l'utilisation raisonnée des outils numériques et à leur faire pleinement bénéficier de la richesse de la vie collective. ([cliquez ici](#))